

GAZETTE DES CAMPAGNES

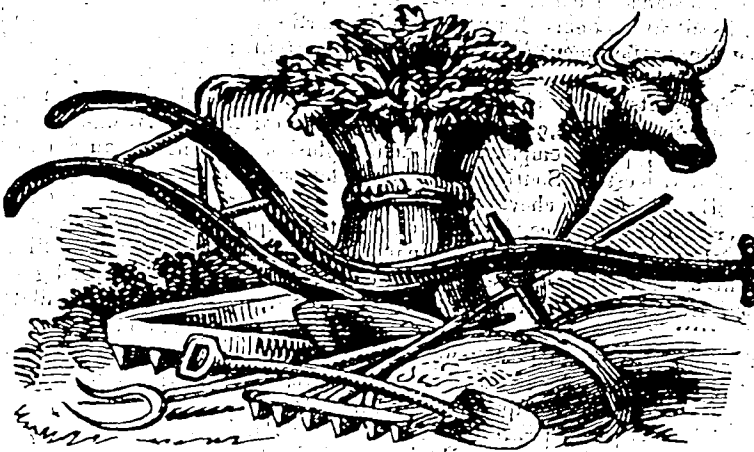
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Éditeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

MM. les abonnés retardataires trouveront dans le numéro 49 de la Gazette, le compte de ce qu'ils nous doivent. Le paiement immédiat de ces comptes nous permettrait de faire des changements nécessaires à la Gazette des Campagnes. Un délai est absolument impossible, surtout de la part de ceux qui nous doivent plusieurs années d'abonnement.

On pourrait aussi ajouter à ce compte le prix d'abonnement pour l'année qui vient de commencer.

SOMMAIRE.

Causerie agricole : Amélioration des races (Suite).

Histoire de la Semaine : Le 20 septembre à Rome. — Situation actuelle de l'Italie. — Persecution contre les catholiques en Allemagne. — Ouverture du Second Parlement de la Province de Québec. — Discours du Trône. — Présentation de l'adresse par M. A. Chauveau.

Sujets divers : De l'emploi du sel dans l'alimentation du bétail. — Epizootie, assainissement des étables. — Nourriture d'hiver. — Devoirs municipaux en novembre. — Ecole d'agriculture de Compton. — Conseils sanitaires aux cultivateurs.

Economie domestique : Salsaison. — Graisse fondue ou saindoux.

Petite chronique : Le prix du beurre, de la graine de lin, etc.

Recettes : Remède contre les boutons et rougeurs. — Recettes contre la brûlure. — Emplâtre contre la brûlure d'eau.

CAUSERIE AGRICOLE

Amélioration des races

(Suite)

Le métissage.—Le métissage s'occupe de la reproduction des métis entre eux. Ce mode d'amélioration n'est à proprement parler que la continuation du croisement. Celui-ci

s'entend de l'union des reproducteurs appartenant à des races différentes, et forme des métis. Le métissage, au contraire, prend les métis, ainsi produits et les fait servir à la reproduction.

“ Dans cette opération, dit M. Eug. Gayot, chacun des types formateurs s'amointrit au profit du résultat cherché. Il en résulte un animal nouveau, une combinaison nouvelle des forces organiques, des aptitudes, des formes, lesquelles ne sont plus exactement celles des ascendantes, mais répondent mieux aux exigences économiques.”

Les métis peuvent-ils être le point de départ d'une race nouvelle; peuvent-ils relever les races abâtardies; peuvent-ils modifier les races devenues insuffisantes?

Ces questions ont soulevé de grandes discussions parmi les savants. Les uns disent non, les autres disent oui.

Les premiers soutiennent que le métissage le mieux conduit ne peut produire que des modifications extérieures de formes et d'aptitudes, que des variations passagères qui ne peuvent jamais constituer une race. On pourra, disent-ils, obtenir des animaux d'un développement rapide, engraisant facilement, d'excellentes vaches laitières, des chevaux de chasse énergiques, de puissants trotteurs; mais ces qualités précieuses ne seront toujours qu'individuelles, elles ne seront pas inhérentes, essentielles à la race. Jamais les deux races mélangées ne pourront produire de type fixe; la confusion, la variabilité, ne pourront qu'en être le résultat. La puissance héréditaire des deux races composantes, agissant en sens contraire, tendra constamment à faire reparaitre les caractères de chacune d'elles et ceux de la race la plus ancienne, la plus fixe prendront le dessus sur les caractères de l'autre. De là, les rétrogradations, les coups en arrière, preuve de l'inconstance des nouveaux animaux formés; et, tôt ou tard, si on les abandonne à eux-mêmes, ces animaux devront revenir à l'une ou à l'autre des races auxquelles ils doivent leur existence.

Les seconds posent d'abord ce principe que la puissance d'hérédité, que le pouvoir de transmettre ses caractères et

Hôpital-Général de Québec